

RESTRICTION DE STATIONNEMENT ET DE DEPASSEMENT

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de restriction de stationnement et de dépassement formulée par Madame Cécile DEBEVE de la société SUEZ VISIO NORD, située 258 Roland MORENO 59410 ANZIN, afin de pouvoir réaliser des travaux de modification de branchement avec pose de parapel au 14 rue de la Résistance à partir du 21 mars 2023 pour une durée de 30 jours calendaires,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit à proximité du chantier au droit des travaux :

- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame Cécile DEBEVE, société SUEZ VISIO NORD.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 10 mars 2023.

Fait à Zuydcoote, 10 mars 2023

Pour le Maire empêché,

La 2^{ème} Adjointe,



Pascale DESFRENNES

SUEZ EAU FRANCE SAS

TSA 20001
140 avenue Jean Lolive



93691 PANTIN CEDEX
France

Tel : 2251038023.231001DAC11.01@captidec.fr
Fax : +33130487178

Réf. Protys : 2251038023.231001DAC11

N° affaire : 2927148

MAIRIE DE ZUYDCOOTE
59123 ZUYDCOOTE
France

Courriel : mairie@villedezuydcoote.fr

Tel :

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Terrassement en trottoir et chaussée dans le cadre de la modification d'un branchements neuf et pose de parage1.
Nous interviendrons avec la société EUROVIA.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 07/03/2023

Signataire : DEBEVE Cécile

(Accompagnement_V6.10_1.02)



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SUEZ VISIO NORD

Adresse : ORDONNANCEMENT 258 RUE ROLAND MORENO

Code postal : 59410 Localité : ANZIN Pays : France

Nom contact : DEBEVE Prénom contact : CECILE

Téléphone : 327284284 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2251038023.231001DAC11.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° D60 Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 14 Nom de la voie : RUE DE LA RESISTANCE

Code postal : 59123 Localité : ZUYDCOOTE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : modification branchement avec pose de parage

Date prévue de début des travaux : 21/03/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 21/03/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_VS_v1.02)

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SUEZ VISIO NORD

Adresse : ORDONNANCEMENT 258 RUE ROLAND MORENO

Code postal : 59410 Localité : ANZIN Pays : France

Nom contact : DEBEVE Prénom contact : CECILE

Téléphone : 327284284 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : visio-hdf-dc-tco@suez.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 2927148

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 07/03/2023

Nom : DEBEVE

Prénom : Cécile

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022122100295P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

664230.7763685321

7107786.247487003

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,49201486917514 51,06520292378599
2,49210605529850 51,06523663004032
2,49214360622471 51,06518943337389
2,49202558902805 51,06515572143985
2,49201486917514 51,06520292378599

(PlanDetail_Protlys_v1.01)





Dunkerque, le 22 décembre 2022

**DIRECTION GENERALE
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

DIRECTION ESPACES PUBLICS
ET MOBILITES MUTUALISEE
Qualité et Police de Voirie

Tél : 03.28.25.92.70

voirie@ cud.fr

Nos réf. : CD/FA/FV/DD - Florent VERKINDERE

ACCORD TECHNIQUE PREALABLE N°2211222



IMPORTANT

(à remettre obligatoirement, avec les documents joints, à l'entreprise chargée de réaliser les travaux et veiller à ce que l'entreprise effectue la demande d'arrêté auprès de la ville concernée)

DEMANDEUR

Intervenant :

Lyonnaise des Eaux-Suez

Chargé d'affaire : **C.Debeve**

Réf.affaire :

2927148

VOIE(s) CONCERNEE(s)

Commune :	Zuydcoote
Lieu :	14 rue de la Résistance
Du 11/01/2023 au 10/03/2023	

ZONE(s) CONCERNEE(s)

Chaussée

Trottoir **X**

Chaussée – trottoir

Accotement

Stationnement

La rue de la Résistance est de statut départemental. Toutefois, la gestion des trottoirs étant déléguée de fait à la CUD, l'autorisation d'ouverture de tranchée vous est accordée sous réserve des prescriptions suivantes :

remise à l'identique du pavage en trottoir

ci-joint annexe D et E au règlement de voirie communautaire

En cas de non respect des prescriptions données ci-dessus, la CUD sera dans l'obligation de faire procéder à la réfection d'office aux frais du pétitionnaire conformément à l'article 18 du règlement de voirie communautaire.

Sous réserve que le pétitionnaire :

1) **se conforme au règlement municipal de police sur la voirie.**

2) **établit**, conformément à l'article 5.1 du règlement de voirie, **un état des lieux avant travaux** en présence d'un agent dûment mandaté par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il est rappelé qu'en l'absence d'un tel document, les lieux seront réputés en bon état d'entretien et que toute dégradation sera à la charge de l'intervenant.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Pertuis de la Marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque cedex 1 - Tél. : 03 28 62 70 00

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

3) **effectue la signalisation du chantier en respectant les prescriptions énoncées dans :**

- l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – Huitième Partie – Signalisation Temporaire.
- le Manuel du Chef de chantier – Volume 3 – Voirie Urbaine, édité par le CERTU.

4) **laisse la libre circulation aux usagers**, notamment les piétons et cyclistes. Dans le cas contraire, le pétitionnaire est prié de bien vouloir demander au maire de la commune de prendre un arrêté de circulation.

5) **effectue les travaux conformément au règlement de voirie et selon les prescriptions** fournies lors de l'état des lieux contradictoire.

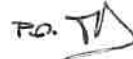
6) **sollicite une pré-réception du chantier avant la mise en œuvre des enrobés.**

Après achèvement réel des travaux et libération du chantier, conformément à l'article 5.2 du règlement de voirie, l'intervenant adressera un avis de fin de travaux dans un délai maximal de trois jours ouvrables.

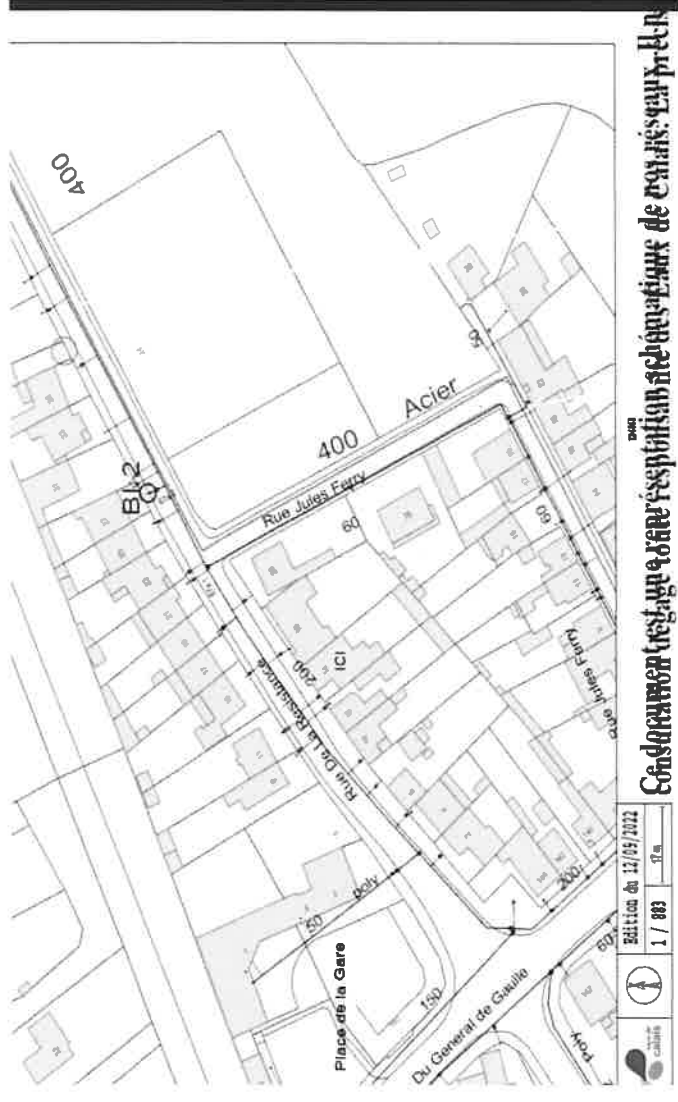
Dans un délai maximal de quinze jours après la date d'achèvement des travaux, il sera procédé à un constat contradictoire des lieux après travaux entre le Service et l'intervenant.

Dès la levée totale des réserves, l'intervenant fournira à la CUD le récolement de l'ensemble des ouvrages réalisés au titre de la présente autorisation.

L'Adjoint au DGA



Christophe DENAES



Consommation d'énergie pour le chauffage des locaux de bureaux

Edition du 11/09/2012
 1 / 883

